

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO DANAY

COMMUNE DE GUEME

**COMMISSION INTERNÉ DE
PASSATION DES MARCHES**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

GUEME COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°05/AONO/CIPM/C-GME/2024 DU 20 FEV 2024
EN PROCEDURE D'URGENCE

**POUR L'ACQUISITION DE TREnte-CINQ (35) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA
COMMUNE DE GUÉMÉ, ARRONDISSEMENT DE VELE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION
DE L'EXTREME-NORD**

1- Objet de l'appel d'Offres :

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2024, le Maire de la Commune de Guémé, Maître d'ouvrage, lance pour le compte de la Commune de Guémé, un Appel d'Offre National ouvert en procédure d'urgence pour **les travaux d'éclairage public par lampadaires solaires dans la Commune de Guémé, Arrondissement de VELE, Département DU MAYO-DANAY, Region DE L'EXTREME-NORD**

2- Consistance des travaux et origine :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- Travaux préparatoire
- Lampadaire solaire
- Prestations diverses.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

4. allotissement

Les travaux seront constitués en seul lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cinquante millions (50 000 000) Francs CFA**.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais non exclues de la commande publique et évoluant dans ce domaine d'activité conformément à sa patente.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'eau et de l'énergie , Exercice 2024 .

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égale à 2% du coût prévisionnel, soit un million (1 000 000) Francs CFA pour toutes taxes comprises et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Guémé, Tel : 693 06 34 82 dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offre

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Commune de Guémé, Tel : 693 06 34 82 , dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 60.000 (soixante milles) Francs CFA payable à la recette municipale de la Commune de GUÉMÉ.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire , au plus tard le 19 MARS 2024 à 10 heures précises et devra porter la mention :

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 05 /AONO/CIPM/C-GME/2024 DU 20 FEV 2024
EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'ACQUISITION DE TRENTÉ-CINQ (35) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE GUÉMÉ,
ARRONDISSEMENT DE VELE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, l'offre administrative, technique et financière doivent être placées dans des enveloppes différentes, séparées et remises sous pli scellé avec la mention produites ci-dessus mentionnée au point 11 du présent avis , et la spécificité du pli(administrative, technique ou financière)..

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu 19 MARS 2024 à 11 heures précises par la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Guémé, dans la salle de réunion de la délégation Départemental de l'urbanisme et de l'Habitat .

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis,
- Toutes autres pièces du dossier administratif absent ou non conforme dans un délai de 48 heures après ouverture des plis ;
- La fausse déclaration ou pièces falsifiée ;
- L'omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;
- La note technique inférieure à 75% des critères soit 14 critères sur 18 ;
- L'absence de l'attestation de visite du site signé soit par le maître d'Ouvrage, soit sur l'honneur par le soumissionnaire, accompagné du rapport de visite du site ;
- L'absence de la capacité de pré financement ;
- L'absence de références de l'entreprise dans le domaine.

2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres (RPAO notamment) :

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Méthodologie.

15. Attribution

Au terme des différentes délibérations, le marché sera attribué au Soumissionnaire remplissant les capacités administratives, techniques et financières requises et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compté de la date de dépôt de celles-ci.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Guémé, Tel : 693 06 34 82

18. Lutte contre la corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 693 06 34 82.

Copie :

- DDMAP /SM
- ARMP/LT (*pour publication*)
- Président CIPM
- Affichage.
- CHRONO/ ARCHIVE

Guémé, le 20 FEV 2024

